



**Fédération de la Santé et de l'Action Sociale
(FSAS-CGTG)**

B.P. 257 - 97 100 Basse-Terre
0690.28.19.86

fsas.cgtg@laposte.net - secretariatfsas@gmx.com

www.veyatifsascgtg.org
Siret : 798 550 497 000 19



Quand "l'Accueil la Providence" paye cash la passivité de ses dirigeants !

Les affaires tournent mal à "l'Accueil la providence", l'une des plus ancienne et plus importante association gestionnaire d'aides à domicile. Après des années de sacrifice du personnel pour éviter le naufrage, le tribunal a fini par nommer un administrateur judiciaire afin de tenter de trouver les voies et moyens de sauver l'association. Il est désormais question de savoir à qui la faute ?

Il nous faut rappeler quelques petites vérités en premier lieu :

- **2003** : La Direction de "l'accueil la providence" nous informait que le Conseil Général de l'époque n'avait pas payé les subventions pour notre activité. Le montant était de plus de 300.000 € et c'est en masse que la FSAS-CGTG s'est rassemblée au sein du palais du Conseil Général et a obtenu le versement de cette somme.
- **2012** : C'était les prestations pour Personnes atteintes de VIH qui devait cesser. Et là encore, la FSAS-CGTG s'est mobilisée devant le siège de l'ARS pour expliquer que les salariés n'étaient pas des cobayes...Aujourd'hui, la prestation VIH est toujours d'actualité.
- **2013** : La garde de nuit était supprimée par le Conseil Général, la conséquence fut le licenciement de 89 salariés et la mise en difficulté de "l'accueil la providence" associée à une grande détresse pour les salariés restants. Mais la FSAS-CGTG n'a pas baissé les bras, elle a fait front avec le Président GILLOT à qui elle a demandé de prendre ses responsabilités vis à vis de l'association. Ce combat nous a permis de gagner l'avance trimestrielle, en Janvier 2014, lors d'une rencontre FSAS-CGTG-Conseil Général.

Nous rappelons aussi que les élus FSAS-CGTG avaient accepté une suspension de certains acquis et un moratoire du financement du Comité d'Entreprise de l'époque dans l'unique but de permettre une reprise en main financière... Pourtant, force est de constater que rien ne vas plus et le risque d'une mort subite est bel et bien là, à nous pendre sous le nez.

Ainsi, depuis le 16 Juin 2022, le tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre a désigné un administrateur judiciaire. Le C.S.E., sous l'insistance de la FSAS-CGTG, a du se faire assister par un conseil juridique pour l'aider à défendre les intérêts des travailleuses de l'Accueil la Providence. **Nous surveillons de près cette affaire car nous n'aurions jamais dû arriver à ce stade si nos préconisations de diversifications d'activités avaient été entendues, alors même que le personnel avaient accepté des sacrifices.**

La FSAS-CGTG appelle les travailleuses de "l'Accueil la Providence" à se préparer à la mobilisation générale... Il y vas de l'avenir de tous !

Nou las bay, lè rivé pou rann nou tousa nou bay !

Les Abymes, le 24 Octobre 2022

